

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville déclarant que les seuls raccordements faits avec l'égout du Sault-au-Récollet sont ceux qui ont été faits aux endroits où l'égout en question passe dans des bas-fonds.

Résolu : Que ledit rapport soit déposé aux archives.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville déclarant qu'il n'est pas opportun d'effacer les lignes homologuées de la rue Johnson, entre les rues St-Christophe et St-Hubert.

Résolu : De ne pas accéder à la demande des requérants.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville déclarant qu'il faudrait environ 600 boîtes, au coût approximatif de \$3.25 chacune, pour l'enlèvement de la neige.

Résolu : De renvoyer la question à une sous-commission composée de M. le président et de MM. les échevins Bastien et N. Lapointe.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'autoriser la Commission de la Voirie à faire construire un égout rue Dufferin, depuis le Chemin Carrières, jusqu'à la rue De Fleurimont.

—Soumis un cahier des charges préparé par l'inspecteur de la Ville pour l'entreprise de l'enlèvement de la neige des trottoirs dans les quartiers Est, Centre et Ouest.

Résolu : Que ledit cahier des charges soit renvoyé à une sous-commission composée de M. le président et de MM. les échevins Bastien et N. Lapointe, avec prière de l'étudier et de préparer un rapport à ce sujet.

—**Résolu :** De présenter au Conseil un rapport recommandant que les retenues qui devaient être dues à la "Sicily Asphaltum Paving Company" en 1909, 1910 et 1912 et s'élevant à \$4,202.97, que ladite compagnie a abandonnées à la Ville en vertu de l'arrangement adopté par le Conseil, le 30 octobre dernier, soient placées au compte des "Travaux permanents, des Travaux de macadam et des Réparations aux travaux permanents."

—**Résolu :** De présenter au Conseil un rapport recommandant de construire les trottoirs permanents suivants, conformément aux dispositions de la charte de la Ville :

Localité.	Matériel.	Quote-part des prop.	Quote-part de la Ville.
Côté nord de la rue DeMontigny, à partir de 37 pds de la rue Dufresne jusqu'à la rue Poupart.....	Dalles de pierre et goudron.	\$207.00	\$207.00
Côté Est de la rue Windsor, depuis la rue St. Jacques jusqu'à la rue St. Antoine.....	"	400.00	400.00
		<u>\$607.00</u>	<u>\$607.00</u>

—L'offre d'une partie de la rue Brébeuf, faite par MM. Drummond et Mainwaring, est renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport, un plan et des estimés.

—A la suggestion de M. l'échevin Ames, il est

Résolu : Que les évaluateurs de la Ville soient priés de déclarer la valeur imposable du terrain employé comme enclos par la Corporation, à l'angle des rues McCord et St-Augustin.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu : Qu'un trottoir en bois temporaire soit construit vis-à-vis la propriété de M. Jos. Girard, sur le côté Ouest de la rue St-Denis, entre la rue Roy et l'avenue Duluth.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet de l'accident dont a été victime M. T. Burke à la carrière de la Corporation, à Outremont.

Résolu : Qu'un montant de \$137.00, représentant les soins médicaux et les dépenses d'hôpital rendus nécessaires par ledit accident, soit payé à M. T. Burke à condition que ledit M. T. Burke signe un document qui devra être rédigé par les avocats de la Ville et qui dégagera la Ville de toute responsabilité en cette affaire comme de toute réclamation se rattachant à cet accident. Ledit montant de \$137.00 à être pris à même le crédit affecté aux "Stations de pompes".

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

—Submitted the City Surveyor's report stating that the only connections made with the Back River Sewer are those made where the sewer in question passes through swamps.

Resolved : That said report be filed of record.

—Submitted the City Surveyor's report stating that it is not advisable to erase the homologated lines of Johnson street between St. Christophe and St. Hubert streets.

Resolved : That the request of the petitioners be not acceded to.

—Submitted the City Surveyor's report stating that about 600 boxes costing approximately \$3.25 each, would be required for snow removal.

Resolved : That the matter be referred to a sub-committee composed of the Chairman and Ald. Bastien and N. Lapointe.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved : That a report be made to Council recommending that the Road Committee be authorized to have a sewer constructed in Dufferin street from Carrière Road to De Fleurimont street.

—Submitted the specifications prepared by the City Surveyor for the removal of snow from the sidewalks in East, Centre and West Wards.

Resolved : That said specifications be referred to a sub-committee composed of the Chairman and Ald. Bastien and N. Lapointe for examination and report.

Resolved : That a report be made to Council recommending that the retainers which would have been due the Sicily Asphaltum Paving Company in 1909, 1910 and 1912 amounting to \$4,202.97 and which said company abandoned to the City by the agreement adopted by Council on October 30th, last, be placed to the credit of the appropriation for "Permanent works, macadam works and repairs to permanent works."

Resolved : That a report be made to Council recommending that the following permanent sidewalks be constructed in conformity with the provisions of the City Charter :

Location.	Material.	Prop. share.	City's share
N. Side DeMontigny, from 37 feet of Dufresne to Poupart street.....	Flagstone & Coal-t.....	\$207.00	\$207.00
E. Side Windsor, from St. James to St. Antoine.....	" "	400.00	400.00
		<u>\$607.00</u>	<u>\$607.00</u>

—The offer of Messrs Drummond & Mainwaring for the cession of a portion of Brébeuf street was referred to the City Surveyor for report, plan and estimates.

—At the suggestion of Ald. Ames, it was

Resolved : That the City Assessors be requested to state the assessed value of the land used for a corporation yard at the corner of McCord & St. Augustin streets.

—On motion of ald. Leclaire, it was :

Resolved : That a temporary wooden sidewalk be laid opposite Mr. Jos. Girard's property on the west side of St. Denis street between Roy street and Duluth avenue.

—Submitted City Surveyor's report anent the accident by which Mr. T. Burke was injured at the Corporation Quarry at Outremont.

Resolved : That the sum of \$137 for medical attendance and hospital charges necessitated as a result of said accident to be paid to Mr. F. Burke, on condition that the said Mr. F. Burke shall sign a document to be drawn up by the City attorneys, discharging the City from all responsibility in the matter and giving the City a quittance for any claim he may have in connection therewith. The said sum of \$137.00 to be taken out of the appropriation for "Pumping station."

Adjourned.

J.-H. DILLON
Secretary.